



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 24 février 2015,

LA MNT ADOPTE SON PROJET STRATEGIQUE D'ENTREPRISE

Après que les instances représentatives du personnel ont rendu un avis favorable sur le projet, le Conseil d'administration de la Mutuelle Nationale Territoriale a adopté à l'unanimité, jeudi 12 février dernier, le nouveau projet stratégique de l'entreprise.

Cette adoption vient parachever une réflexion engagée depuis décembre 2013 par le Conseil d'Administration et un travail conduit par la nouvelle direction de la mutuelle depuis un an.

Ce projet d'entreprise - dénommé *Territoires d'avenir* en référence notamment au monde territorial - se veut l'expression de la vision stratégique de la mutuelle pour les prochaines années et de ses objectifs de modernisation de ses activités, organisations et outils.

Construit autour de cette transformation impulsée par les élus de la Mutuelle et conduite par ses salariés, ce projet portera en lui-même un schéma de gouvernance renouvelé et adapté aux enjeux mutualistes.

Avec ce nouveau projet d'entreprise, la MNT exprime donc son ambition de demeurer une mutuelle professionnelle investissant pleinement son champ affinitaire et plus que jamais consciente des enjeux que porte la construction d'offres et de services répondant pleinement aux attentes et aux besoins des acteurs du monde territorial. Fidèle à l'histoire et à la vocation de la MNT, ce projet demeure également ouvert aux autres mutuelles territoriales, comme le démontre le projet d'union avec SMACL Assurances.

Ce projet traduit également l'ambition de la MNT de constituer, par ses alliances actuelles et à venir, un groupe mutualiste plus large, porteur d'une identité forte et d'une conception exigeante de la protection sociale et de la solidarité. C'est en ce sens que la MNT participe aux travaux impulsés par Harmonie et MGEN.

Le projet d'entreprise de la MNT s'articule ainsi autour des quatre axes suivants :

- Faire de tous les adhérents de la Mutuelle les acteurs solidaires d'un projet mutualiste fondé sur un modèle économique responsable et durable.
- Développer l'utilité sociale et professionnelle de la MNT, au service de la totalité de la communauté des acteurs du service public local.
- Viser l'excellence opérationnelle et la mettre au service des adhérents et des collectivités.
- Construire les partenariats adaptés aux ambitions stratégiques de l'entreprise, et positionner son appartenance à un groupe tel qu'ISTYA, en sa forme actuelle ou à venir, au service de son projet mutualiste.

Devant 300 collaborateurs réunis le 13 février lors de la convention d'entreprise annuelle, Alain GIANAZZA, Président général de la MNT a déclaré : « *Avec ce document, la MNT se dote d'un outil lui permettant d'inscrire ses actions au quotidien dans une vision claire et partagée, de mener ses projets de façon cohérente en inscrivant ses objectifs de court et moyen terme dans une perspective de long terme. Ce projet, c'est une certaine vision de l'avenir, tournée vers le développement, les partenariats, l'innovation, la recherche de l'excellence. Notre utilité sociale et notre démarche professionnelle restent légitimes et justifiées. Ainsi, nous n'avons pas fini de grandir* ».

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la 1^{ère} mutuelle de la Fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. Elle a fondé en 2011, avec 5 autres mutuelles, le Groupe ISTYA qui, avec 5,5 millions de personnes protégées, est le 1er groupe mutualiste de protection sociale en France.

Contact presse

Pierre Bernard, Directeur de la communication de la MNT : pierre.bernard@mnt.fr / 01 44 83 13 03
Dominique Dardel : dominique.dardel@ad-convergence.com / 01 42 84 48 07